



CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 janvier 2020 – 18h30
N°2020 - 001

COMPTE RENDU

Le jeudi trente janvier deux mille vingt, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Maire : F. RICHARD

Adjoints : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, A. COLSON, C. GLEIZES, V. MICHEL

Conseillers municipaux : V. BOCCASSINO, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, M. T. de GOULET, M. PEREDES, C. RICHARTE, L. SAUD, R. TAULAN, C. VIGO, R. SAINTOT

Ont donné procuration :

S. GRELOT donne pouvoir à F. RICHARD

G. HANOUILLE donne pouvoir à M. BOMPARD

O. ROMAN donne pouvoir à C. GLEIZES

Absents excusés : H. GIELY, M. DUFOUR, E. FORESTIER, V. FOURNIER, C. LAHONDES, N. LEGRAND RIBAUT

Conseillers municipaux :

Conseillers présents = 18

Procurations = 3

Conseillers absents = 6

Suffrages exprimés = 21

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 17 décembre 2019

Le procès verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : F. RICHARD, Maire

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :

- 1- Participation à une opération de sensibilisation liée à la protection de la mer Méditerranée
- 2- Mutualisation de la vidéo protection avec Nîmes Métropole

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1 – Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires applicables pour les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ont été précisées par la loi NOTRe. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire (art. D 2312-3 du CGCT).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint en annexe de la présente convocation.

Le Conseil Municipal reconnaît avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire et prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2 – Demandes de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint Délégué à l'Administration Générale et aux Finances

Plusieurs opérations projetées par la commune sont éligibles à un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, correspondant à 50% du montant restant à la charge de la commune.

Il est donc proposé de déposer une demande de financement pour les opérations suivantes :

<i>Dénomination de l'opération</i>	<i>Coût prévisionnel HT</i>
Ecoles numériques (installation de 4 TBI et acquisition d'un ordinateur)	11 588.88
Mise aux normes d'accessibilité de l'école élémentaire (sanitaires cour de récréation et cheminements extérieurs)	307 125.00
Réhabilitation des Arènes	611 024.00
Mutualisation de la vidéo protection (transfert au CIUVP de Nîmes et extension du dispositif)	184 050.00

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : R. SAINTOT), approuve le dépôt d'une demande de financement dans le cadre des fonds de concours de Nîmes Métropole, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

3 – Ouverture anticipée de crédits à la section d'investissement du budget 2020

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette, ce avant le vote du budget. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Afin d'assurer la continuité de l'entretien du patrimoine communal, il est proposé d'ouvrir par anticipation les crédits suivants :

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 100 000 euros

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits sus mentionnés.

4 – Partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2020 à intervenir avec NIMES METROPOLE

Rapporteur : Mireille BOMPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Nîmes Métropole, dans le cadre de ses statuts adoptés par l'Assemblée Communautaire souhaite favoriser et accompagner les traditions taurines du territoire en organisant et programmant des manifestations.

En 2020, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des manifestations valorisant les traditions régionales dans les domaines taurins, équestres.

La programmation en traditions pour l'année 2020 se décline de la façon suivante :

- Concours d'abrivado : organisation de 4 quarts de finales, deux demi-finales et d'une finale
- Spectacles équestres
- Défilés de juments suitées
- Courses camargaises « graines de raseteurs » et finale
- Soutien des langues, musiques et danses traditionnelles, se traduisant notamment par un référencement de professionnels du secteur d'interventions en traditions.

En l'espèce, ce programme devrait se traduire sur la commune par une animation folklorique à l'occasion de la messe provençale organisée pendant la fête votive 2020.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à intervenir avec Nîmes métropole, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Annulation de la délibération n°D2019 - 071

Rapporteur : Valérie MICHEL, Adjointe Déléguée à la Vie Associative

Lors de la séance du 17 décembre 2019, l'Assemblée a approuvé le principe de versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Les Amazones, qui œuvre pour la protection des chevaux.

Compte tenu des débats lors de la séance, des compléments d'informations ont été demandés à l'association.

Il apparait que l'association n'a pu se mettre en conformité avec la charte des associations. Aussi, il est proposé d'annuler la subvention qui a été allouée à l'association et de ce fait, la délibération n°D2019-071.

Madame Le Maire précise que la commune a reçu un courrier de l'association demandant l'annulation de la subvention, puisqu'elle n'a pu se conformer aux critères de la charte des associations, notamment sur les conditions d'organisation du bureau.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération n°D2019-071.

6 – Modification du tableau des emplois de la commune

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au maire Délégué au Personnel

Compte tenu de son ancienneté, un agent à temps complet, au grade d'Adjoint d'Animation est promouvable au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2eme classe.

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Emploi supprimé	1 Adjoint d'Animation à temps complet
Emploi créé	1 Adjoint d'Animation Principal de 2eme classe à temps complet

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois de la commune.

7 – Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme

Lors de la séance du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Suite à cette décision, plusieurs procédures obligatoires ont été menées :

1 - consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) - articles L 153-16, L 153-13 et L 153-18 du Code de l'Urbanisme

2 – organisation d'une enquête publique, dès lors que les avis des PPA sont réputés acquis. Ladite enquête s'est déroulée du 14 octobre au 15 novembre 2019 inclus. A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur rend son rapport qui peut contenir soit un avis favorable, soit un avis défavorable ou un avis avec réserve.

Suite à l'enquête publique, le PLU est éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Puis il est approuvé par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale (art. L 153-21).

En l'espèce, il convient de modifier certains points du projet de PLU arrêté le 27 juin 2019, sans toutefois remettre en cause l'équilibre général du projet.

Les points modifiés ou corrigés sont détaillés dans l'annexe jointe et présentée en séance.

Monsieur Le Rapporteur précise que le présent point de l'ordre du jour clôture une procédure initiée le 1er avril 2016 et salue le travail de l'ensemble des partenaires.

Il souligne également que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la procédure.

Madame Le Maire reconnaît que ce fût une aventure longue et difficile, qui a conduit à la définition d'un projet communal cohérent, préservant notamment les espaces agricoles.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme.

8 – Instauration du Droit de Prémption Urbain

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme

Considérant l'approbation de la 1^{ère} révision générale du Plan Local d'Urbanisme, il convient de mettre à jour les décisions relatives à l'instauration du droit de prémption urbain.

Il est donc proposé de reconduire le droit de prémption urbain sur les périmètres où il était instauré, à savoir la totalité des zones UA, UB, UC, IIAU et IAU du règlement graphique du PLU.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration du droit de prémption urbain sus mentionné.

9 – Questions diverses

- Opération de sensibilisation liée à la protection de la mer Méditerranée

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

L'association des Maires du Gard a saisi la commune dans le cadre de l'opération « Ici commence la mer ». Cette opération, à l'initiative de la Commune du Grau du Roi vise à sensibiliser l'ensemble des communes du département à la protection de la mer Méditerranée.

Pour cela, il est proposé que les bouches d'évacuation des eaux pluviales soient marquées, par une peinture au pochoir, du message « Ici commence la Mer ! ».

Ce visuel doit permettre de sensibiliser la population aux conséquences d'un jet de déchet anodin, et d'encourager le civisme en jetant les déchets dans une poubelle proche.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à ce dispositif, autorise Madame Le maire à faire toutes les démarches pour le mettre en œuvre, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

- Mutualisation de la vidéo protection avec Nîmes métropole

Rapporteur : Fabienne RICHARD

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le Conseil municipal avait approuvé l'adhésion de la commune au service « Direction Numérique » de Nîmes Métropole.

A ce jour, la commune adhère à ce service pour les « briques » suivantes :

- Conseils et Assistance
- Accès Internet THD et Outils Collaboratifs
- Hébergement dans le Cloud et Réseaux
- Accompagnement à la mise en œuvre des Ecoles Numériques

La direction numérique de Nîmes Métropole propose également une brique « Vidéo Protection », qui consiste :

Une assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Aide à la définition du projet en liaison avec l'ensemble des acteurs de sécurité (référent sûreté Gendarmerie, élus, police municipale, Centre Inter Urbain de Vidéo-protection, ...)
- Diagnostic de sûreté, dossier d'autorisation préfectorale,
- Assistance à l'obtention de subventions.

Une maîtrise d'œuvre :

- Avant-projet technique chiffré, outil d'aide à la décision et à la priorisation,
- Assistance à la passation du contrat de travaux ;
- Suivi de la réalisation ;
- Assistance à la réception ;
- Définition des modalités d'exploitation technique et de maintenance.

La CANM fournit le service de vidéo protection mutualisé sur son infrastructure Cloud en mode SaaS via le réseau Gecko. Ce service permet aux utilisateurs du dispositif le pilotage des caméras et assure l'enregistrement des images sur l'infrastructure mutualisée conformément à l'autorisation préfectorale.

Le service est une surveillance 24h/24 des caméras par des opérateurs, la réponse aux réquisitions des forces de l'ordre avec gravage des images pour preuve, et des préconisations et accompagnement pour faire évoluer le dispositif de vidéo protection.

Le coût de la mutualisation est :

- adhésion à la Direction Numérique pour la brique « Vidéo protection » = 1321 € / an
- adhésion au CIUVP = 7 050 € / an

Ces chiffres sont calculés sur l'année 2019, et sont susceptibles de diminuer, compte tenu du fait que de nouvelles communes adhèrent au dispositif.

Enfin, l'adhésion à cette brique peut permettre à la commune de bénéficier de fonds de concours de Nîmes Métropole pour l'amélioration

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la brique « Vidéo protection » proposée par la Direction Numérique de Nîmes métropole, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

- Madame BOMPARD informe l'Assemblée qu'un livret a été réalisé par une association de généalogistes, bénévolement. Ce livret recense tous les actes d'état civil archivés en mairie.

- Madame BOMPARD rappelle l'Exposition artistique du 1^{er} février prochain

- Monsieur TAULAN demande des précisions sur le déroulé du passage de l'étoile de Bessèges. Monsieur BONNET indique qu'un mail sera adressé à l'ensemble des bénévoles pour expliquer les modalités d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.